



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction Départementale
des Territoires de la Nièvre
Service Eau Forêt Biodiversité
Affaire suivie par : Erika JUHEL
Tel. : 03 86 71 52 91
Mél. : erika.juhel@nievre.gouv.fr

Comité de pilotage des sites Natura 2000

FR2600966 et FR2612010 : « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize »

Compte rendu de la réunion du
12 novembre 2018

Salle des fêtes de la mairie de Luthenay Uxeloup
sous la Présidence de Monsieur Sylvain ROUSSET, Directeur départemental des territoires
adjoint

Étaient présents :

- Monsieur Rousset, Directeur départemental des territoires adjoint
- Monsieur Thevenard, Mairie de Druy-Parigny
- Monsieur Jacques, Mairie d'Imphy
- Monsieur Nolin, Mairie de Luthenay-Uxeloup
- Monsieur Ribet, Mairie de Luthenay-Uxeloup
- Monsieur Gautheron, Mairie de Sougy-sur-Loire
- Monsieur Barle, Communauté de communes du Sud Nivernais
- Monsieur Lepeyre, Communauté de communes du Sud Nivernais
- Madame Huet, Syndicat mixte du SCOT du Grand Nevers
- Monsieur Roblin, Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, Syndicat des sylviculteurs nivernais, Union des associations d'usagers des sites Natura 2000
- Monsieur Vergne, Réseau de transport d'électricité GET Champagne Morvan
- Monsieur Danvy, Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, Association départementale des chasseurs de gibier d'eau de la Nièvre
- Monsieur Petibout, Agence française pour la biodiversité de la Nièvre
- Monsieur Bourrand, WWF – Antenne de Nevers, Maison de l'environnement entre Loire et Allier
- Madame Pichard, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- Monsieur Gamelon, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- Monsieur Chapalain, Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Nièvre
- Monsieur Villot, Société d'Histoire Naturelle d'Autun
- Madame Fillit, Direction départementale des territoires de la Nièvre
- Madame Chareyre, Direction départementale des territoires de la Nièvre
- Madame Juhel, Direction départementale des territoires de la Nièvre
- Madame Millard, élèveuse sur Luthenay-Uxeloup

Structures Excusées

- Conseil départemental de la Nièvre
- Établissement public Loire
- Pays Val de Loire Nivernais
- Syndicat des sylviculteurs nivernais
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Conservatoire Botanique du bassin Parisien – Antenne bourgogne
- Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur Rousset remercie la commune de Luthenay-Uxeloup pour son accueil et les membres du comité de pilotage pour leur présence et présente l'ordre du jour dont la présentation de Madame MILLARD sur son activité pastorale. Il rappelle l'objectif d'un travail sur le long terme s'inscrivant dans le dispositif Natura 2000.

Un tour de table est effectué avant de débiter les échanges.

Bilan de la dernière programmation 2015-2018 – *Mme Adeline Pichard, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne*

Une brève présentation du site Natura 2000 Imphy Decize est réalisée par Madame Pichard, elle poursuit par un bilan triennal des années 2015-2018.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Madame Juhel explique que les instructions et paiements pour les demandes d'engagements de 2015 sont achevés, excepté quelques dossiers présentant des anomalies. Ces derniers ne sont cependant pas majoritaires. En ce qui concerne les demandes d'engagements de 2016, les MAEC systèmes et surfaciques (celles qui sont mobilisées sur les sites Natura 2000) sont instruites avec un premier solde des paiements (des avances de trésorerie avaient été faites) durant l'été 2018. Les demandes d'engagements 2017 sont dans le même cas.

Madame Pichard, rappelle que les MAEC sont un moyen de contractualisation sur les sites Natura 2000 au même titre que les contrats non agricoles non forestiers. Les 2 dispositifs se différencient dans la mesure où les MAEC sont applicables sur des surfaces inscrites à la Politique agricole commune (PAC) tandis que les contrats Natura 2000 peuvent être contractualisés sur des propriétés publiques ou privées.

Suivi annuel de la laineuse du Prunellier

Monsieur Roblin demande si le suivi de la Laineuse du prunellier a déjà été réalisé les années précédentes. Monsieur Chapalain s'interroge également sur le fait que l'on est en marge de l'aire de répartition de cette espèce. Il demande par ailleurs quelles sont les conditions favorables pour réaliser le suivi sur cette espèce.

Madame Pichard précise que le suivi réalisé en 2017 était un état de référence. Cependant une météo pluvieuse et froide, est défavorable pour le développement et l'émergence de ces espèces, conditions météorologiques que l'on a pu rencontrer en 2017. Dans la mesure où il s'agit d'une

première étude réalisée avec des conditions défavorables, l'absence d'individu contacté en 2017 ne permet pas de conclure à une disparition de l'espèce sur le site. Une reconduction d'une telle étude sur plusieurs années permettrait de voir l'évolution de l'espèce sur ce secteur de Loire. Par ailleurs, les suivis effectués dans le cadre de l'animation Natura 2000 sont réalisés sur des espèces et habitats inscrits aux annexes des directives « oiseaux » et « habitats faune flore » et ayant permis la désignation du site. Les espèces et habitats faisant l'objet d'études sur un site Natura 2000, ont été historiquement contactés sur ce même site. Les études ont pour objet de mettre à jour la liste des espèces d'intérêt communautaire sur les sites, mais également d'évaluer leur état de conservation.

Suivi des oiseaux nicheurs

Monsieur Danvy indique que sur le secteur Imphy Decize, la Bernache du Canada est très peu présente. Il doute donc de l'implication de cette espèce pour expliquer l'absence de sternes sur ce site Natura 2000. A contrario, les renards et mustélidés pourraient être à l'origine de la prédation sur ces oiseaux nichant au sol.

Monsieur Chapalain complète en précisant que la non-installation des sternes peut également être liée à la végétalisation des berges et des îlots. Les conditions météorologiques avec de fortes pluies printanières et estivales, entraînant de fortes variations du niveau hydraulique de la Loire peuvent être aussi des variables explicatives de la non-présence de ces espèces sur le site Natura 2000, indique Madame Pichard. Les causes de l'absence de cette espèce en période de reproduction sont variables, il est donc important de prendre en compte les aspects historiques de l'espèce sur ce site.

Suivi des gomphes

Monsieur Villot propose de fournir les données que sa structure possède, il s'agira de données complémentaires sur les espèces faisant l'objet d'un suivi.

Étude des annexes hydrauliques

Monsieur Danvy est satisfait des suivis réalisés sur les annexes hydrauliques, en effet c'est dans ces habitats que se trouve la biodiversité même si les annexes sont déconnectées de la Loire. Madame Pichard précise que les annexes étudiées en 2018 étaient connectées à la Loire, dans la mesure où chaque année elles sont inondées par celle-ci. Le site de la « Motte Farchat » présente une boire permanente, il en va de même pour le site de « Port des bois ». Un suivi hivernal aura également lieu sur ces sites afin de mieux appréhender le cheminement qu'emprunte la Loire pour venir alimenter ces boires.

Charte et contrats Natura 2000

En ce qui concerne les perspectives de contrats sur ce site Natura 2000, il est envisagé une concertation avec les acteurs dans le domaine de la chasse. En effet, les réunions de terrain en 2018 laissent percevoir une nécessité de sensibiliser les usagers de la chasse aux besoins de conserver et/ou restaurer les milieux ouverts, tout en gardant des zones de gagnage pour le gibier. Monsieur Danvy précise que la dynamique est déjà dans l'ouverture des milieux et dans la mise en place de milieux hétérogènes accueillants avec à la fois des zones ouvertes et des zones fermées.

Certains francs-bords sont consacrés à l'usage unique de la chasse souligne Monsieur Nolin. Madame Pichard confirme que certains francs-bords sont loués pour le pâturage, et ne sont malheureusement pas pâturés, engendrant une fermeture des milieux sur le long terme. Dans ce cas, seule l'activité chasse est présente sur ces francs-bords.

Présentation d'une activité pastorale - Mme Céline Millard

Madame Millard présente son exploitation ainsi que ses modalités de pâturage. Elle expose également les difficultés qu'elle rencontre pour faire pâturer les francs bords qu'elle loue, où elle subit la détérioration ainsi que le vol de matériel agricole. L'une des solutions avancées serait de fermer la barrière à l'entrée du chemin. Monsieur Nolin précise qu'il est important de conserver l'accès à la Loire connu historiquement par les villageois. Par ailleurs, l'accès est également utilisé dans le cadre de la maintenance de la station de pompage d'eau. Monsieur Danvy rappelle qu'il est important de ne pas fermer l'accès de ce chemin afin d'éviter tout conflit avec les promeneurs et les autres usagers. Madame Juhel précise que l'objectif n'est pas d'interdire l'accès à ces sites, mais bien de concilier les activités humaines avec la préservation des espaces.

Monsieur Nolin questionne sur les moyens et modalités nécessaires pour mettre en œuvre une communication afin de concilier les activités humaines et les enjeux écologiques. Madame Pichard répond que la communication doit se faire vers l'ensemble des acteurs au travers de multiples supports (bulletins municipaux, site internet Natura 2000, ...) en amont des aménagements. Monsieur Gamelon propose une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'échanger et définir les modalités à mettre en œuvre pour concilier les différents enjeux.

Monsieur Gautheron demande s'il y a d'autres endroits où les conflits d'usage sur le site Natura 2000 Imphy Decize se font ressentir. Les problèmes d'accès à la Loire ont également été identifiés sur d'autres communes (Fleury-sur-loire notamment). Madame Pichard rappelle qu'il est important, pour tout projet, d'anticiper le plus en amont possible les éventuels problèmes que l'on peut rencontrer (dépôts d'ordures, circulation d'engins motorisés non autorisés,...) afin d'ajuster le projet et ainsi éviter/limiter les conflits d'usages et prendre en compte les enjeux environnementaux.

Monsieur Gautheron interpelle les services de l'État sur l'obligation pour les promeneurs de respecter la servitude de « marche pied » de 3,25 mètres. Par ailleurs, dans la mesure où le lit de la Loire bouge continuellement, les limites des francs-bords en font de même. Il serait intéressant que l'IGN ou une autre structure puisse revoir les limites des francs-bords.

Questions diverses

Monsieur Barle prend la parole afin de présenter le barrage de Villerest, que Monsieur Danvy estime comme une cause potentielle pouvant expliquer les fortes fluctuations du niveau hydraulique de la Loire. Monsieur Barle est conscient que la biodiversité est un enjeu majeur. Aussi, il est important de comprendre et de faire connaître ces enjeux pour changer les habitudes des usagers. Ainsi les 2 barrages, gérés par l'Établissement Public Loire, ont une fonction différente :

- le barrage de Naussac joue le rôle de soutien d'étiage
- le barrage de Villerest a un double rôle : soutien d'étiage et écrêteur de crues. Ainsi en 2003, Villerest a joué un rôle primordial pour limiter les crues (le bassin vidé pour cause de travaux a été rempli en une nuit)

Concernant les digues, Monsieur Barle précise que la digue de Luthenay-Uxeloup est domaniale et qu'elle protège moins de 30 habitants. On ne sait pas encore à ce jour si elle sera effacée ou si elle sera conservée

Pour information, l'Établissement Public Loire réalise actuellement une étude sur l'impact du changement climatique sur le fleuve. L'impact est mesuré sur l'aspect hydraulique, mais également sur l'aspect des enjeux écologiques (faune, flore et habitat). Cette étude a également pour objectif d'essayer d'anticiper les changements climatiques dans la gestion hydraulique actuelle. Cette étude est disponible sur demande.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, Monsieur Rousset remercie les membres présents, ainsi que la commune pour son accueil. La séance est levée à 17h00.

Le Directeur départemental des
territoires adjoint



Sylvain ROUSSET

Document joint au compte-rendu :
Diaporama présenté lors de la réunion



